

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES LODEVOIS&LARZAC

Nombre de Membres

En exercice : 20

Présents : 11

Exprimés : 12
(dont 1 pouvoir donné)



Vote

Pour : 12

Blancs : 0

Nuls : 0

L'an deux mille vingt deux le 10 mars

Le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, dûment convoqué à 15 heures , s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET sous la présidence de **REQUI Jean-Luc** Président du C.I.A.S

Présents :

membres élus : **BAISSET Martine**, Maire de la commune de La Vacquerie, **GALEOTE Monique** Élu de la commune de Lodève, **FRONTIN Claudine**, Élu de la commune de Sorbs, **PANIS Michel**, Élu de la commune de Lodève,

membres qualifiés : **ABRIC Charles** de l'association APF, **LACAZE Lionel** représentant l'association MJC, **DAUNIS Solange** représentant l'UDAF, **CAUNES Jean Paul**, représentant l'association l'OUSTALITE, **LEDERMAN THérèse** représentant le CODEV Pays Coeur d'Hérault, **MARTINEZ Marie-Line** représentant l'association ACCORD

Pouvoirs :

membres qualifiés : **AUDOUY Marie-Christine** représentant l'Union Départementale des Foyers Ruraux a donné pouvoir à **LEDERMAN THérèse** représentant le CODEV Pays Coeur d'Hérault

Absents :

membres élus : **CANO Jésahel**, Élu de la commune d'Usclas du Bosc, **BATACHE Carmen**, Élu de la commune de Saint Etienne de Gourgas, **ENNADIFI Fatiha**, Élu de la commune de Lodève, **ALIBERT Damien**, Élu de la commune de Lodève, **LAATEB Claude**, Élu de la commune de Lodève, **BOUSQUET Pierre-Paul**, Maire de la Commune de St Pierre de la Fage,

membres qualifiés : **CABANES Nelly**, représentant l'association LES FICELLES, , **DELFORGE Clotilde** représentant l'association ADAGES,

Membres consultatifs:

VALETTE Florence, Directrice du C.I.A.S
FABRE Audrey, Adjointe à la Directrice du CIAS

n° CA CIAS 20220310 01

Délibération n°1	Approbation procès verbal séance du conseil d'administration du 2 décembre 2021
-------------------------	---

Le Président demande au conseil d'administration si des observations sont à formuler quant au procès verbal de la séance du 2 décembre 2021, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du Conseil.

Aussi, il est proposé au Conseil d'Administration de délibérer sur cette affaire et le cas échéant :

Ouï l'exposé de Jean-Luc REQUI, et après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration votent :

- Pour : 12
- Blancs : 0
- Nuls : 0

et décident:

- d'adopter le procès verbal de la séance du 2 décembre 2021
- de transmettre la présente délibération au contrôle de légalité

Ainsi et fait et délivré les jours et an susdits et ont les délibérants signés au registre. Par extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Luc REQUI

